

La Lettre d'Athos

A.C.P.A.



*Bulletin d'information de l'Association Châlonnaise de Protection des Animaux
Imprimé ACPA - ne pas jeter sur la voie publique*

Refuge «Charlotte Even» - Chemin du Platier
51510 FAGNIERES - Tél : 03 26 70 54 70

Site Internet : www.refuge-acpa.com - e-mail : contact@refuge-acpa.fr

PRES DE CHEZ VOUS UN REFUGE LUTTE



POUR LES ANIMAUX EN DETRESSE, *aidez-le !*

*La rédaction : Mmes B. Sachet - Présidente, J. Kik, secrétaire, I Udron, A. Razafindranaly Melle
M-N. Albert, M. M. Delton, M. D. Game, Mme E. Génel,*

ASSEMBLEE GENERALE DU 18 JUIN 2019

Au cours de cette assemblée annuelle ordinaire, conforme aux statuts de notre association, qui s'est tenue le 18 juin dernier, en la salle Valmy, le conseil d'administration a été modifié, à la suite du départ de certains membres, et de la validation de nouvelles candidatures.

Voici donc la composition de ce nouveau conseil, et du nouveau bureau, qui a été désigné dans la suite logique des procédures.

BUREAU

PRESIDENTE : Mme Brigitte SACHET - retraitée

TRESORIERE : Mme Anny RAZAFINDRANALY - retraitée

SECRETAIRE : Mme Jeannine KIK – retraitée

MEMBRES

Mme Mauricette CHAPRON - retraitée

M. Mickaël DELTON – éducateur sportif

M. Daniel GAME – retraité

Mme Elisabeth GENEL – retraitée

M. Alain LOURDOU – retraité

Mme Jacqueline RONDEAUX - retraitée

Mme Denyse SACHET-RONDEAUX – retraitée

M. Thomas SECI – agriculteur

Mme Isabelle UDRON - inspectrice principale des Finances Publiques

Madame Denyse SACHET-RONDEAUX, qui est le principal membre fondateur de notre association, et sans qui le refuge ACPA n'aurait pas atteint son développement actuel, a été déclarée « Présidente d'Honneur » lors de l'élection du nouveau bureau, et continuera d'œuvrer pour le refuge au sein du Conseil d'Administration.

A noter : les membres du conseil d'administration sont renouvelables par tiers, à chaque assemblée générale ordinaire, un administrateur est donc élu pour une durée de 3 ans. Ce mandat de 3 ans est renouvelable sur candidature de l'intéressé. Ces dispositions générales peuvent être modifiées en cas d'assemblée générale extraordinaire, l'organisation d'une assemblée générale extraordinaire répondant à des conditions exceptionnelles.

VU de MA NICHE...

.....*Choisir le chien qui vous va bien....*



Ceux qui ont vu le dessin animé « les 101 dalmatiens », se souviennent du début du film où l'on voit des maîtres qui promènent leurs chiens dans un parc, chiens qui leur ressemblent étrangement : la grande dame élégante avec un lévrier afghan, le petit homme rondouillard et ronchon qui tient en laisse un bouledogue, ou l'élégant célibataire accompagné du fringant Pongo, le dalmatien.

Bien sûr c'est de l'humour et du cinéma, mais Walt Disney, fin observateur, avait peut-être compris que l'on doit choisir l'animal qui correspond à son style de vie et à son physique. Quand je parle de physique, je ne pense pas au fait d'être rond ou maigre, d'avoir les cheveux longs ou frisés, mais de choisir un chien à sa taille. Il est plus facile pour un homme grand et solide de gérer un dogue allemand ou un malinois, qu'à une personne pesant 50 kgs, car, à poids égal, un chien est gagnant au bout d'une laisse, surtout s'il n'y a pas une bonne éducation à la base.

De même avant d'adopter, il faut réfléchir à son style de vie. Si l'on est sportif, on peut prendre un jeune chien plein de vie qui ne demande qu'à courir, si l'on est plutôt pantouflard, on choisit un chien calme et plus âgé.

Hélas beaucoup de personnes choisissent un chiot parce qu'il est craquant, sans s'inquiéter de la taille et des besoins qu'il aura adulte, ou parce que c'est une race à la mode ou un héros de série télévisée. Tous les Colleys ne sont pas Lassie, tous les Bergers Allemands ne sont pas Rex ou Rintintin.

Et surtout, si vous adoptez dans un refuge, écoutez les conseils de la personne chargée des adoptions.

Athos 16, page 3, sept-oct 2019



Attention

aux fausses annonces et transactions sur internet...

Sur de nombreux sites internet, il est possible d'accéder à des annonces vous promettant, moyennant des sommes parfois considérables, d'adopter des animaux de compagnie, souvent même des chats ou chiens de race.

Un grand nombre de ces annonces sont des arnaques. Il est en effet plus que probable qu'une fois l'argent expédié, vous n'entendiez plus parler de votre vendeur....

Si vous avez été victime d'une telle arnaque :

Il est nécessaire de se rapprocher des services de police ou de gendarmerie de votre domicile pour étudier la possibilité d'un dépôt de plainte pour escroquerie sur la base de l'article 313-1 du Code Pénal.

Nous vous conseillons de vous rapprocher d'un avocat pour défendre vos droits en pareille circonstance.

Si vous êtes témoin d'une telle arnaque, il est nécessaire de faire un signalement auprès du Ministère de l'Intérieur, www.internet-signalement.gouv.fr, afin que les investigations nécessaires soient menées.

Sachez que ce site internet est très actif et a permis notamment par le passé d'effectuer divers signalements pris en compte par des enquêteurs sur des faits de maltraitance animale telle que l'existence d'une vidéo de violences sur un chat postée sur twitter en mai dernier.

Si l'annonce fait mention d'une entreprise à l'origine de la transaction, il peut être également important d'effectuer un signalement concernant l'entreprise concernée à la Direction Générale de la Concurrence, de la consommation et de la Répression des Fraudes :

<http://www.economie.gouv.fr/dgcrf/contacts>

Nous vous conseillons également de ne pas donner suite à cette transaction, car il est fort probable qu'aucun animal ne vous sera livré par ce biais.

Privilégiez l'adoption dans un refuge ! Les frais sont fixés à l'avance et correspondent à des frais engagés par le refuge pour vous permettre d'adopter des animaux en bonne santé (frais de stérilisation ou de castration, tests FIV et FLV pour les chats, tatouage, vaccination, etc).

Un certificat de bonne santé vous sera également remis à l'occasion de l'adoption.

Vos animaux sont indiscutablement des êtres vivants. La loi et les juges punissent ceux qui les maltraitent.

Pour la loi, les animaux sont des « êtres vivants doués de sensibilité » depuis 2015 (article Art. 515-14 du code civil).

« Les animaux sont des êtres vivants doués de sensibilité. Sous réserve des lois qui les protègent, les animaux sont soumis au régime des biens ».



Un code de l'animal ?

Auparavant, ils n'étaient considérés que comme des « biens meubles ». Désormais, ils sont aussi mieux protégés.

Le premier Code de l'animal reprend toutes les règles juridiques qui les concernent et comprend environ 1 000 pages.

De nombreuses sources composent le droit animalier (Lois, décrets, arrêtés, droit européen, etc) en réunissant des dispositions issues de 7 codes officiels (civil, pénal, rural...). On y trouve aussi les décisions importantes prises par des tribunaux (la jurisprudence), qu'elles concernent des animaux de compagnie, d'élevage, sauvages ou apprivoisés.

Le Code de l'animal a été réalisé, à l'initiative de la Fondation « 30 millions d'amis », par des spécialistes du droit animalier (sous la direction de Jean-Pierre Marguénaud, professeur de droit à l'université de Limoges et de Jacques Leroy, professeur de droit à l'université d'Orléans).

Bien qu'il ne s'agisse pas d'un code officiel (*non accessible sur legifrance, il est édité par lexisnexis et disponible dans le commerce au tarif de 49 €*), le Code de l'animal est une nouvelle avancée majeure pour le droit animalier après la reconnaissance du caractère vivant et sensible des animaux dans le Code civil obtenue par la Fondation 30 Millions d'Amis en février 2015, qui a placé le statut des animaux à cheval entre les « Personnes » et les « Biens ».

Ce Code de l'animal se veut une première étape vers la reconnaissance de la personnalité juridique des animaux.

Aujourd'hui, il y a en effet une distorsion entre la catégorie juridique dans laquelle se trouvent les *animaux (celle d'êtres vivants et sensibles, commune aux humains)* et le statut juridique auquel ils sont subsidiairement soumis (*celui des biens*).

Il est d'actualité désormais de faire coïncider leur catégorie et leur statut selon des modalités auxquelles la Fondation 30 Millions d'Amis et les auteurs travaillent déjà.

Ah les abandons....

L'abandon sur la voie publique ou dans la nature est classé comme acte de cruauté et puni de 30 000 € d'amende et 2 ans de prison en application des dispositions de l'article 521-1 du code pénal.

Pourtant, en France près de 100 000 chiens et chats sont abandonnés chaque année, avec un pic durant la période estivale.

Les causes de l'abandon d'animaux sont multiples : déménagement, séparation, raisons financières, allergie....

Mais les départs en vacances sont une cause récurrente d'abandon notamment l'été. Chaque année, ce sont près de 40 000 chiens et chats qui sont abandonnés sur la route des vacances.

A cet égard, l'été 2019 a été particulièrement dévastateur puisqu'un record absolu d'abandons a été constaté tous refuges confondus, au point que les parlementaires souhaitent légiférer prochainement sur le sujet.

L'abandon est devenu un réel fléau, contre lequel les refuges, avec votre aide, doivent plus que jamais lutter.

La campagne de stérilisation d'animaux de compagnie a, à ce titre, pour optique de limiter l'impact de futurs abandons au regard des risques de prolifération animale errante.

Pourtant, sachez que de nombreuses solutions sont proposées pour faire garder son compagnon pendant vos congés : chenil, le faire garder par un ami ou encore faire appel à quelqu'un pour une garde à domicile...

Certains propriétaires se retrouvent contraints d'abandonner leur animal (décès, problèmes d'autonomie et de santé, départ en maison de retraite, etc). Il est alors essentiel de procéder à cet abandon directement auprès d'un refuge, qui veillera à prendre l'animal en charge dans les meilleures conditions et à lui retrouver ensuite une famille.

La première démarche est donc de regarder quel est le refuge le plus proche de chez vous. Les abandons en refuge se font sur rendez-vous. Pour l'avenir de l'animal, il est important d'informer l'équipe du refuge de son passé, son comportement et la raison de son abandon. Ces précieuses informations faciliteront son adoption (compatibilité avec d'autres animaux, des enfants, etc).

Une réflexion doit surtout être sérieusement menée en amont dès l'adoption de vos futurs compagnons : vous sentez vous prêts à assumer une communauté de vie avec un animal pendant une 15 aine d'années ? à assumer les frais liés à une adoption (nourriture, soins vétérinaires, frais divers) ? Votre mode de vie est il compatible avec celui de ce futur compagnon ? (nécessaires sorties pluri-journalières de votre futur chien, vacances, etc) ?

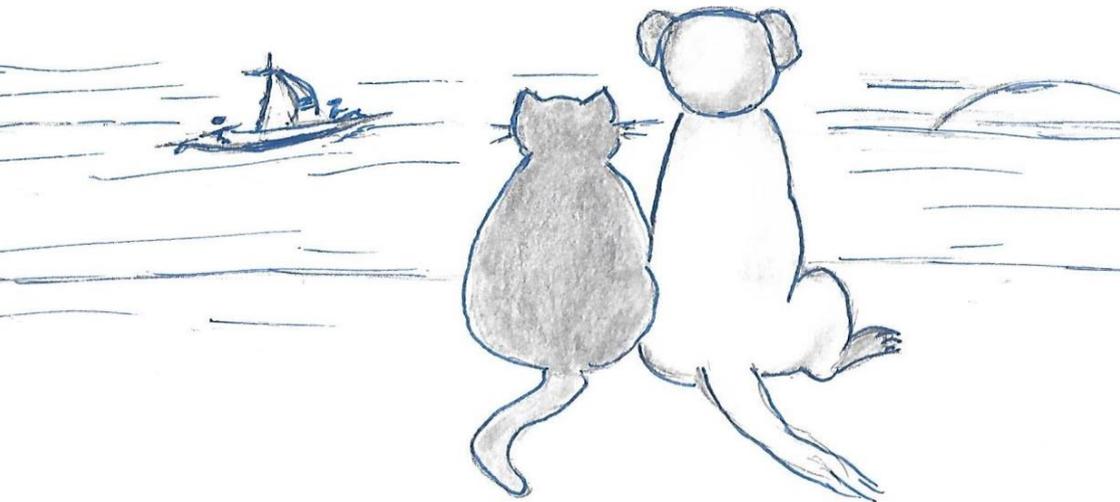
La principale question à se poser est en fait la suivante : quelle sera la place de votre futur compagnon dans votre quotidien ?

Si vous estimez, de manière raisonnable, malgré une légitime tentation d'adoption, que cet animal n'aura pour diverses raisons qu'une place accessoire dans votre existence, sans doute l'adoption n'est elle pas la meilleure des solutions dans l'immédiat. Ce n'est pas un drame et votre attitude adulte et responsable est tout à fait estimable. Votre honnêteté permettra en outre d'éviter un possible futur abandon et toute la souffrance qui l'accompagnera pour ce fidèle compagnon. Un abandon est toujours un traumatisme, il ne faut pas se mentir.

Si par contre, la décision est mûrement réfléchie, et le reflet d'une motivation sans faille et qui, vous en êtes convaincu, dépassera le caprice des campagnes d'adoption (ex : le Noël des animaux), foncez et n'hésitez plus !

Déplacez vous en refuges et vous ferez le bonheur d'un animal qui vous le rendra au centuple pour peu que vous lui prodiguez bons soins et amour.

Et maintenant, supposons, juste un instant, histoire de réfléchir à nos actes, que nos animaux fidèles, pour une fois, se comportent avec la même indifférence coupable que certains humains, et que ce soit eux qui nous abandonnent...



On n'aurait p'êtré pas dû laisser les maîtres sur l'autoroute....

_T'inquiètes, ils vont se débrouiller, ils n'ont qu'à se faire adopter !

A.C.P.A.

ASSOCIATION



ADHÉRENTE

REFUGE «Charlotte Even» de FAGNIERES

Portes ouvertes

**Samedi 5 Octobre 2019
De 14h00 à 18h00**

**Dimanche 6 Octobre 2019
De 10h00 à 18h00**

**Entrée
libre**

Chiens et chats attendent
une nouvelle famille...



Restauration

Buvette



Brocante

Enveloppes
gagnantes

**VENEZ
NOMBREUX !**

Imprimé ACPA - ne pas jeter sur la voie publique

A.C.P.A. Chemin du Platier - 51510 FAGNIERES - Tél : 03.26.70.54.70
Site : www.refuge-acpa.com - Email : contact@refuge-acpa.fr

Quelques jeux, Histoire de voir si notre cerveau est encore en forme...

Des mots mêlés

B	J	O	N	Q	U	I	L	L	E	Trouvez les mots indiqués ci-dessous dans la grille ci contre Certaines lettres peuvent être utilisées plusieurs fois En remettant dans l'ordre les lettres non utilisées vous trouverez le titre d'un film et d'une série télévisée où l'on y trouve un célèbre animal							
E	U	B	S	L	S	N	I	L	N								
C	R	O	Q	U	E	T	T	E	S								
R	A	D	I	S	C	R	I	M	E	Mots à trouver							
O	S	E	A	E	H	A	E	T	M	CANICHES	ENSEMBLE	MINET	CRAN				
C	S	E	N	M	E	C	R	N	B	ARTS	LITIERE	CRIME	TAS				
S	C	A	N	I	C	H	E	S	L	CAEN	SOS	CHATS	TIEN				
U	C	R	A	N	I	A	T	E	E	CROQUETTES	JURA	TISSUS	SEAU				
E	E	T	N	E	I	T	A	A	E	JONQUILLE	OSE	SECHE	SUES				
S	O	S	T	T	I	S	S	U	S	RADIS	INTRA	CROCS					

Un rébus



Une charade

Mon premier sort du pis des vaches, pas d'une boîte carrée !
 Mon deuxième est un adjectif possessif à la 2^{ème} personne du singulier
 Mon troisième n'est pas court
 Mon quatrième est la couleur de la nuit

Et mon tout est une série de romans pour la jeunesse écrite par Walter Farley, et publiée aux États-Unis par Random House à partir de 1941.

Actualités et travaux :

*L'orage très violent qui s'est abattu sur la région au début du mois de juin n'a pas épargné nos installations, et la grêle a endommagé quelques toitures, auvents et marquise.

Les assurances ayant été très sollicitées, suite aux nombreux dommages survenus également en ville, les expertises et réparations n'ont pas été aussi rapides que nous l'aurions souhaité, mais dans ce domaine-là, il peut aussi y avoir des priorités et des urgences que la solidarité nous incline à respecter.

Les choses vont rentrer dans l'ordre, et les réparations nécessaires seront faites avant l'hiver. Le refuge retrouvera ainsi son aspect habituel.

*L'éclairage de la cour devrait être amélioré par la pose d'un nouveau spot, ce qui augmentera la sécurité des personnes, employés et public, amenés à circuler dans les lieux en fin de journée hivernale.

*Le lampadaire du parking qui a lui aussi été dégradé par la grêle sera remplacé avant l'hiver.

Résultats des jeux de la page 9.

Mots mêlés : Belle et Sébastien

(à noter que les mots peuvent être constitués en prenant les lettres horizontalement, verticalement, ou obliquement dans le sens habituel de la lecture)

Rébus : La Belle et le Clochard

Charade : L'étalon noir

Rappel : *Elles sont toujours là, à persécuter nos petits compagnons, même si apparemment la météo ne leur est pas favorable.*

Qui ça ? les tiques et les puces bien sûr ! Alors avant que leurs piqures provoquent infections et maladies parfois graves, pensez à renouveler les traitements appropriés, spécifiques pour chats et pour chiens, qui les mettront à l'abri de ces parasites.

Sauvetage :

Le 23 juillet, une oie sauvage, une bernache, blessée, a été amenée au refuge.

Contactée aussitôt, la L.P.O. n'a pas pris l'animal en charge pour le soigner, mais a conseillé de s'adresser au

« Centre d'assistance et d'information sur les oiseaux »

Situé à 15 bis rue Haute – 08300 – LUCQUY

Adresse Internet : bernard.ulrich@wanadoo.fr

Laissons la parole aux enquêtrices chargées de l'affaire :

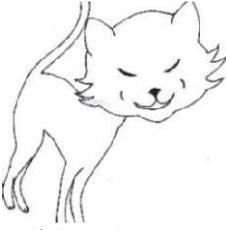
« Nous avons donc emmené la bernache vers les Ardennes. Monsieur Ulrich nous attendait au carrefour de Mazagran pour nous éviter un trop long voyage avec l'oie dans le coffre et sous la chaleur.

Nous avons rencontré une personne extraordinaire qui se donne totalement pour les oiseaux. Ce monsieur est en contact avec la LISA qui elle aussi reçoit des animaux, quels qu'ils soient.

Il nous a rassurées quant à l'avenir de l'oie ; elle sera bien soignée et profitera d'un étang. »

Il arrive assez souvent que des oiseaux sauvages soient retrouvés choqués ou blessés au bord des routes, à la suite d'un choc avec un véhicule, et on ne sait pas toujours à qui s'adresser pour les faire soigner de la meilleure façon possible, car cela demande à chaque cas une connaissance particulière de l'espèce concernée. Les grands migrateurs comme les bernaches n'ont ni le même comportement ni les mêmes besoins que nos rapaces nocturnes, chouettes ou hiboux, et si certaines associations se sont parfois spécialisées, elles travaillent souvent en réseau, et sont capables de nous informer de la meilleure conduite à tenir ou de la personne ressource à contacter en cas de nécessité.

Les Ardennes ayant un territoire particulièrement boisé, et relativement peu urbanisé, présentent une grande diversité de faune sauvage, oiseaux, mammifères, chauve-souris, insectes, reptiles et amphibiens.... Et cette diversité a favorisé l'émergence d'associations nombreuses dont certaines ont accumulé des connaissances scientifiques reconnues qu'elles diffusent bien volontiers.



Le grain de sel de Milady...

Voilà bien longtemps que je me tais, mais là, ce n'est plus possible...

Je n'aime pas les coqs, parce qu'ils réveillent le soleil chaque matin, et que dès que le soleil est réveillé les souris vont se cacher. Je n'aime pas beaucoup les chiens, ils sont trop agités et trop bruyants et leurs aboiements me font mal aux oreilles. J'aime un peu plus les humains, enfin, pas tous, mais ils ont des côtés intéressants, des choses bonnes à manger, et des coussins bien douillets où on peut se prélasser en attendant que le soleil se couche et que les souris sortent de leur trou.

Mais, s'ils me laissent tranquille, je ne ferai aucun mal, ni aux coqs, ni aux chiens, ni aux humains.

Alors, vraiment, je ne comprends pas les humains, d'accord, c'est pas nouveau, mais c'est de pire en pire : pas une semaine sans qu'un animal, coq, chien, chaton ou autre ne paie de sa vie la mauvaise humeur ou la colère d'un humain quelconque dont ce sera le seul titre de gloire. Fâché avec le voisin, la sœur ou la petite amie ? C'est l'animal qui trinque. Enervé par des problèmes du quotidien ou par la consommation d'excitants ? L'animal dit « domestique » sert de défouloir, ou d'outil de vengeance, c'est selon. Et après ça, les humains ont encore le culot de prétendre que la sauvagerie est du côté animal et la civilisation de leur côté !

Que diraient-ils si, pour venger tous ces animaux maltraités, une armée de chats en colère venait les agresser dans leur lit, ou si, comme dans un film célèbre, les oiseaux leur tombaient dessus par centaines, becs et griffes en avant ?

Un peu de calme et de maîtrise ne ferait de mal à personne, prenons exemple sur les chats, soyons calmes, discrets, modérés. Cela n'empêche pas l'efficacité, au contraire.

DERNIERES NOUVELLES D'ICI ET D'AILLEURS...

La SPA a entamé depuis maintenant plusieurs mois une campagne de publicité très active, en utilisant tous les moyens médiatiques possibles, qui sont nombreux et efficaces.

Sans oublier le bon vieux « porte à porte », qui a fait les beaux jours de la vente à domicile et du militantisme de toute nature.

Il n'est pas question ici de remettre en cause le droit fondamental pour une grande association reconnue d'utilité publique de s'exprimer et de rechercher de cette manière de nouveaux adhérents, simplement d'attirer l'attention sur la réalité locale, il existe dans le territoire châlonnais une association d'aide aux animaux, l'ACPA, créée il y a presque 50 ans, qui accueille chiens et chats du secteur, et fait tout son possible pour réunir animaux perdus et maîtres angoissés. Ce que ne pourra pas faire une association, si grande soit-elle, qui serait trop éloignée des lieux d'escapade de nos animaux.

Alors, soyons un peu logiques, si on veut vraiment apporter une aide efficace à la défense animale, la préférence doit être donnée à la structure locale qui connaît bien le secteur, et les possibilités de nos compagnons qui ne vont pas traverser la France en un temps record pour une simple fugue.

Là comme dans le domaine de la consommation courante, choisissons la proximité, c'est probablement le plus sûr moyen de retrouver nos fugueurs rapidement.

NB : Pour information, contrairement à ce que laisse supposer l'expression inexacte habituellement employée par le public, notre refuge n'est pas affilié à la SPA de Paris, mais adhérent à la « Confédération Nationale - défense de l'Animal » qui est basée à Lyon. Ceci a été précisé dans le numéro 14 de la « Lettre d'Athos ».

Bonne nouvelle...

Des chercheurs allemands auraient mis au point un procédé fiable permettant d'identifier le sexe du poussin dès ses premières cellules, au tout début du processus qui en fera un coq ou une poule. Le tri des œufs ainsi identifiés éviterait d'avoir à sélectionner les animaux après l'éclosion, et à procéder à la destruction des mâles indésirables par le broyage de poussins vivants, les élevages de poules pondeuses ne gardant qu'un nombre limité de coqs dans leur cheptel.

A suivre pour voir si cette avancée se concrétise dans le monde de l'élevage.

Chiens et chats, la guerre ?

Nous avons tous en tête cette « vérité révélée » chiens et chats sont des ennemis héréditaires et irréductibles. C'est même passé dans des expressions courantes, s'entendre comme chien et chat désignant des personnes que tout oppose.



Pourtant les exemples ne manquent pas de chats et de chiens vivant sous le même toit, sans conflit perpétuel, avec une relative bonne entente.

Quelles sont les conditions qui permettent d'arriver à cet heureux résultat ?

*c'est plus facile d'habituer de jeunes animaux à vivre ensemble quand ils arrivent en même temps dans la famille, chacun prend ses marques, par rapport aux lieux et par rapport aux personnes

*ce n'est pas insurmontable quand l'espace est occupé par un chat ou un chien déjà bien installé

*il y faut de la patience et aussi de la fermeté envers les deux protagonistes, en particulier ne pas favoriser les occasions de bagarres, prévoir des solutions d'isolement des deux animaux en cas de conflit, ne pas laisser dégénérer l'affrontement en bataille violente qui pourrait laisser des séquelles

*être équitable avec les deux, ne pas réserver caresses et attention à l'un en ignorant l'autre

*tenir compte de la nature des animaux et de leurs besoins spécifiques, le chat aime se percher pour être tranquille, donc lui ménager une position de repli en hauteur d'où il pourra dominer et narguer impunément son adversaire, mettre également hors de portée du chien l'écuelle de croquettes du chat pour que celui-ci puisse se nourrir tranquillement, mettre également le bac à litière du chat à l'abri des entreprises du chien

*attribuer clairement un lieu de couchage à chacun, en veillant à ce que ce lieu soit respecté par l'autre (on repose le chat dans son panier quand il squatte le lit du chien, c'est clair pour les deux, ils ont un cerveau qui fonctionne !)

*calmer le chien qui manifeste bruyamment son envie de jouer avec ce partenaire inconnu que ses aboiements vont effrayer et rendre potentiellement agressif

En somme, rien que des mesures de bon sens qu'on appliquerait aussi à des personnes devant cohabiter sans l'avoir vraiment choisi !



Les mots pour le dire

Qui pourrait mieux exprimer la séduction

que le chat exerce sur les humains ?

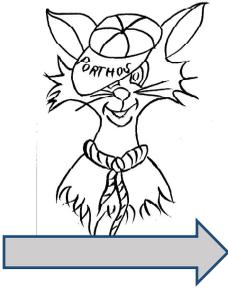
Viens, mon beau chat, sur mon cœur amoureux ;
Retiens les griffes de ta patte,
Et laisse moi plonger dans tes beaux yeux,
Mêlés de métal et d'agate.

Lorsque mes doigts caressent à loisir
Ta tête et ton dos élastique,
Et que ma main s'enivre du plaisir
De palper ton corps électrique,

Je vois ma femme en esprit. Son regard,
Comme le tien, aimable bête,
Profond et froid, coupe et fend comme u dard,

Et des pieds jusques à la tête,
Un air subtil, un dangereux parfum,
Nagent autour de ton corps brun.

Charles Beaudelaire, Les fleurs du mal, Le chat, 1857.



Hé, les copains !!!

Vous n'avez pas oublié ?

**Les 2 journées « Portes Ouvertes »
Pour la St François d'Assise**

La fête des Animaux

Le samedi 5 octobre, de 14h à 18h

Et le dimanche 6 octobre de 10h à 18h.

HORAIRES DU REFUGE (modifiés depuis le 1^{er} novembre 2017)

Du 1^{er} mars au 31 octobre :

De 14h30 à 18h les lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi.

Le dimanche de 10h à 12h.

Du 1^{er} novembre au 28 février :

De 14h30 à 18h les lundi, mardi, mercredi, vendredi,

Le samedi de 14h30 à 17h.

Le dimanche, de 10h à 12h.

Le jeudi reste le jour de fermeture hebdomadaire.

PARTICIPATION DEMANDEE EN 2019

(compensation des frais vétérinaires obligatoires)

***adoption d'un chien : 230€, 180€ si le chien a plus de 5 ans**

80€ si le chien a plus de 10 ans

***adoption d'un chat : 150€ pour un chaton.**

130€ pour un chat adulte.

PENSION POUR CHIEN : adhésion annuelle 15€

12€ par nuit, 6€ supplémentaires si chauffage

21€ par nuit, pour 2 chiens dans le même box

